

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION du 9 Mai 2011

Le 9 mai 2011, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14h15, salle du conseil, site de la Fleuriaye, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Etaients présents :

Mmes CORTHER, DURAND, L'ANTON, SALLE
MM. ATTIOGBE, BASTIANELLI, BUCHON, CITEAU, CORMERAIS, GUERIN, LE LOC'H,
MARCHAND, MARQUET, MILLET, REMM

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 28/03/2011
2. Modification du Règlement Intérieur concernant les absences injustifiées des étudiants
3. Elections au Conseil Scientifique le 24 mai 2011
4. Recrutement des vacataires en 2011-2012
5. Point sur la réunion du 27/04 avec la DAF sur le compte de résultat
6. DBM n°1 « mesures nouvelles »
7. Point sur les Relations Internationales
8. Calendrier des ouvertures des sites le samedi matin
9. Vie de l'IUT
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 28 mars 2011

Le compte rendu du conseil de direction du 28 mars 2011 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Modification du Règlement Intérieur concernant les absences injustifiées des étudiants

J-P. CITEAU rappelle qu'une commission ad hoc composée des chefs de départements s'est réunie le 11 avril et a proposé à la majorité l'insertion, dans chaque règlement intérieur de département, d'un paragraphe complémentaire (point « 2.4 – Absences » du « Titre 2 – Discipline Générale ») :

« Le chef de département prend toute mesure appropriée dès la première *absence injustifiée* d'un étudiant à une séance d'activités pédagogiques.

A partir de 6 absences injustifiées au cours du même semestre universitaire, la moyenne n'est pas calculée et le semestre n'est pas validé ».

Les membres du conseil de direction souhaitent, par ailleurs, que l'unité d'absence retenue soit la demi-journée.

L'insertion de ce paragraphe complémentaire est également validée par les membres du conseil par 9 voix pour, 2 contre et 4 abstentions. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du conseil d'administration du 27 juin pour approbation définitive.

3. Elections au Conseil Scientifique le 24 mai 2011

J-P. CITEAU rappelle que le conseil scientifique a été mis en place par l'ancien directeur, G. COEURDEUIL. Il est composé du directeur de l'IUT, membre de droit, mais également de :

- 2 représentants des professeurs et personnels assimilés,
- 5 représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés,
- 1 représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service,
- 1 représentant des personnalités extérieures, membre du conseil d'administration de l'IUT, désigné en son sein,
- 1 personnalité qualifiée appartenant à l'université et désignée par le conseil scientifique de l'université.

Le conseil scientifique propose au conseil d'administration les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche de l'IUT. Il est aussi consulté sur les actions de recherche et de transfert de technologie développées dans le cadre des structures de l'IUT ainsi que celles menées en concertation avec les autres structures de l'université ou avec toute autre entité de recherche et de transfert de technologie.

Enfin, il émet un avis sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs vacants ou demandés, les propositions émanant des départements en la matière, les demandes de délégation ou de détachement d'enseignants-chercheurs en poste à l'IUT, les demandes de décharge de service d'enseignants du second degré inscrits en thèse et les programmes, contrats de recherche et transferts de technologie proposés par les laboratoires, départements et services de l'IUT.

V. CLAUDEL rappelle que les prochaines élections ont lieu le mardi 24 mai 2011 sur les sites de Joffre (salle E10) et la Fleuriaye (salle du conseil) de 9h à 16h30. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 17 mai 2011.

4. Recrutement des vacataires en 2011-2012

V. CLAUDEL présente les principales évolutions à venir en matière de recrutement des vacataires, à savoir :

- Mise en place d'un formulaire unique de candidature pour les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) : ces formulaires pré-remplis vont être édités à partir du logiciel GEMOE par le BME de l'IUT concernant les candidats ayant déjà eu un contrat de vacataire cette année. Ils vont être envoyés aux départements afin de faciliter la gestion des « anciens » candidats vacataires pour l'année 2011-2012 (pour vérification des données pré-remplies, modifications éventuelles et signature par les intéressés). Afin qu'un seul dossier ne soit communiqué aux candidats vacataires pour l'ensemble de l'université, l'édition du document pré-rempli ne sera possible qu'une seule fois et ce pour toutes les composantes. D'autre part, des exemplaires vierges vont aussi être transmis aux départements pour le recrutement des nouveaux vacataires (candidats n'ayant jamais eu de contrat de vacataire).



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

- Les CEV ne peuvent effectuer plus de 187 heures équivalent TD au sein de l'université, toutes composantes confondues, durant l'année universitaire. Pour les heures réalisées à l'IUT de Nantes, la commission de recrutement des vacataires a fixé la limite à 100 h équivalent TD (avec des dérogations possibles sur justificatif pédagogique du responsable de la formation jusqu'à 130h).
- Les ATV étudiants inscrits en vue de la préparation d'un troisième cycle de l'enseignement (uniquement doctorat et pas le master 2) ne se voient plus opposer la limite d'âge de 28 ans par décision du conseil d'administration de l'université du 25 mars 2011. *Les allocataires de recherche entrent dans cette catégorie.*
- Les ATV âgés de moins de 65 ans bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de pré-retraite ou d'un congé de fin d'activité ne doivent pas avoir exercé, au moment de la cessation de leurs fonctions, une activité professionnelle principale à l'université de Nantes. Les retraités de l'université de Nantes et les retraités de plus de 65 ans peuvent bénéficier d'un contrat de conférencier occasionnel pour un volume d'heures maximal de 12 heures équivalent TD. Il ne s'agit pas de vacances. Il faut se rapprocher du BME de l'IUT pour toute information.
- Mise en place d'une fiche de renseignement allégée pour les candidats vacataires BIATOSS et doctorants contractuels sans charge d'enseignement : cette fiche va également être transmise aux départements.
- Pour les doctorants contractuels : les doctorants contractuels avec charge d'enseignement (qui ont bénéficié de l'octroi d'une charge d'enseignement de 64h TD par les services de l'université) ne peuvent réaliser de vacances. Par contre, les doctorants contractuels sans charge d'enseignement régis par le même décret seront autorisés à effectuer 48 heures équivalent TD maximum en vacances. Etant donné la diversité des situations qui peuvent se présenter, il conviendra de vérifier si le doctorant bénéficie ou non d'un contrat doctoral, lui donnant droit ou non à une charge d'enseignement, avant toute décision de recrutement pour des heures de vacances. Il faut se rapprocher du BME de l'IUT pour toute question relative aux doctorants.

V. CLAUDEL précise enfin qu'un courrier explicatif reprenant l'ensemble de ces points va être envoyé aux chefs de départements.

5. Point sur la réunion du 27/04 avec la DAF sur le compte de résultat

J-P. CITEAU informe les membres du conseil des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 27 avril dernier sur l'utilisation de l'excédent lié au compte de résultat 2010.

Etaient présents : J-P. CITEAU, J-R. DUBAS, A. SARDA et V. CLAUDEL pour l'IUT ; G. LE DREFF (vice-présidente), P. DIAZ (secrétaire général), F. DELBART (chef division patrimoine immobilier) et H. BRANCHEREAU (chef division affaires financières) pour l'université.

Pour rappel, le ministère a attribué une dotation exceptionnelle de 400 000 € à l'université, fléchés IUT de Nantes, début avril pour la mise en sécurité des locaux du site Joffre.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

C'est ce site qui est donc prioritaire (cf. annexe des travaux prévus jointe au présent compte rendu). Au total, la dotation exceptionnelle du ministère permettra de financer, en partie, les travaux nécessaires à Joffre. Elle sera complétée par une partie de l'excédent issu du compte de résultat 2010, pour un montant estimé de 65 000 €. D'autres travaux à réaliser sur le site de la Fleuriaye seront aussi financés par cet excédent pour un montant estimé de 88 000 €. Enfin, une réserve de fonctionnement de 25 000 € est accordée par les services de la division du patrimoine immobilier.

Pour finir, il est demandé la tenue d'une réunion sur l'évolution des maquettes pédagogiques pour la rentrée 2011 étant donné l'excédent obtenu suite au compte de résultat 2010.

6. DBM n°1 « mesures nouvelles »

En l'absence d'éléments, ce point sera développé au conseil de direction du 20 juin puis au conseil d'administration du 27 juin.

7. Point sur les relations internationales

J-J. BUCHON informe les membres du conseil des flux d'étudiants de l'IUT de Nantes concernés par des stages / études à l'étranger :

- 16 étudiants du département GEA sont actuellement en stage à l'étranger (la majorité étant au Canada),
- 13 étudiants hors département GEA sont également en stage à l'étranger,
- 4 étudiants du département Informatique effectuent leur 4^{ème} semestre à l'université du Teesside en Angleterre,
- Pour l'année prochaine ce sont 75 candidats qui postulent au DUETI.

J-J. BUCHON fait aussi un point sur les possibilités d'accueil d'étudiants étrangers pour la rentrée 2011 :

- 8 candidatures pour le département QLIO,
- 2 candidatures du Vietnam pour GEA,
- 4 candidatures pour le département Informatique (2 du Cameroun et 2 du Mexique).

A une remarque de S. LE LOCH sur la démission d'un étudiant français de l'ETS Montréal, J-J. BUCHON précise que ce dernier était inscrit en DUETI et qu'il n'a pas jugé opportun de le prévenir de sa démission. J-J. BUCHON a prévenu le service de scolarité afin de suspendre la bourse du Conseil Régional qui lui était versée indûment depuis plusieurs semaines.

8. Calendrier des ouvertures des sites le samedi matin

J-P. CITEAU informe que le calendrier d'ouvertures des sites le samedi matin doit être remis à l'ordre du jour pour la rentrée prochaine étant donné la diminution importante des activités sur ce créneau hebdomadaire.

S. LE LOCH indique que le département GMP est utilisateur des locaux à la Fleuriaye le samedi matin pour des séances pédagogiques mais qu'il est également favorable à la mise en place d'un calendrier précis d'ouvertures des sites.



UNIVERSITÉ DE NANTES

Après discussion sur ce sujet, les membres du conseil émettent un avis favorable à une ouverture alternée, une semaine sur deux, à Joffre et la Fleuriaye. Un calendrier d'ouvertures sera proposé avant la fin de l'année.

9. Vie de l'IUT

a. Relations Entreprises

F. BRAU, chargé des relations entreprises de l'IUT présente son activité depuis sa prise de fonction à la rentrée 2010 (cf. annexe jointe au présent compte rendu). Il a un rôle de coordinateur et d'échange d'informations en la matière. Il est aussi, le cas échéant, un point d'entrée pour les entreprises.

Tout au long de cette première année, il s'est attaché à développer les contacts avec des organismes tels qu'Atlantpôle, Capacités, la CCI de Nantes et Saint Nazaire, le CFA, EMC2, la Fondation de Projets, le Réseau Relations Entreprises de l'Université. Par ailleurs, il participe à l'organisation des journées Perspectives Innovation qui se dérouleront le 19 mai avec le CDM, le CETIM, EMC2 et la CCI. A cette occasion, 5 projets de l'IUT seront présentés à des industriels.

Il envisage aussi d'inviter les organismes précités à la journée expo-projets industriels du 17 juin.

F. BRAU souhaite par ailleurs accompagner les visites des stagiaires de l'IUT dans les entreprises d'accueil afin de développer ses contacts. Pour ce faire, il va prendre contact ultérieurement avec les responsables de stages dans les départements. I. CORTHER propose qu'il puisse, en outre, assister à une demi-journée de soutenances.

Enfin, F. BRAU formule 2 propositions :

- La mise en place mi-octobre 2011 d'une demi-journée d'informations sur les moyens universitaires d'aide aux relations avec les entreprises à destination des enseignants et des personnels biatoss concernés (invitation de l'Espace relations entreprises de l'université, de la cellule de valorisation de la recherche, de la fondation de projets, Capacités, Synervia et le CRTTI).
- La constitution d'une équipe relations entreprises au sein de l'IUT, composée de représentants de chaque département.

Is. CORTHER s'interroge sur la possibilité de regrouper l'ensemble des projets issus des départements secondaires et tertiaires pour la journée d'exposition des projets. Sur ce sujet, C. ATTIOGBE souligne la nécessité de prendre en compte l'organisation spécifique de chaque département.

Si le conseil de direction est favorable à l'organisation d'une demi-journée d'informations sur les moyens universitaires mis à disposition dans les relations avec les entreprises, la mise en place d'une équipe relations entreprises pose question :

- Quelles seront ses attributions ?
- Avec quels objectifs ?
- Ne va-t-on pas rajouter une strate administrative supplémentaire - sur le modèle de l'université - qui risquerait de compliquer les relations développées par les départements auprès des entreprises ?



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

J-P. CITEAU clôt les débats et propose la création de cette équipe dont les attributions et objectifs devront être précisés assez rapidement, notamment lors de la première réunion.

b. Visites lycées

J. SALLE indique qu'il y a eu beaucoup moins de visites dans les lycées cette année, ce qui reste à confirmer lors d'une réunion le 26 mai prochain de la cellule communication de l'université auquel participe C. MILLET. On se rend compte, depuis le début de l'année, que l'activité de la mission université-lycées a un impact sur la visibilité de l'IUT.

J-P. CITEAU souhaite rencontrer M. BLAIN et le VPCEVU, V. LANG, afin de faire le point sur cette question.

c. Fac à l'essai

L'IUT devrait participer l'an prochain au programme « Fac à l'Essai » qui permet à des lycéens d'assister à des TP/TD sur inscription (notamment le département QLIO). Ce pourrait être l'occasion de mettre en place une cordée de la réussite sur le principe du suivi et de l'encadrement des lycéens par des tuteurs – étudiants.

d. Evénements et manifestations à venir

06 juin : Journées Scientifiques à la Cité des Congrès.
17 juin : Exposition des projets industriels à la Fleuriaye
06 juillet : Fête des personnels
13 octobre : Fête de la Science qui concernera les départements GTE, SGM et GEII.
La priorité sera donnée aux groupes de lycéens

10. Questions diverses

a. Convention EPUN / IUT

P. CORMERAIS indique que des échanges ont lieu avec l'EPUN pour la mise en place d'un parcours de type « classe prépa » à l'IUT concernant les bacheliers STI, et ce dans le cadre de la réforme des bacs technologiques. L'EPUN serait intéressée par la signature d'une convention sur le sujet sachant que 40% de leurs effectifs proviennent des IUT et beaucoup ont obtenu le bac STI.

C. MILLET ajoute que ce type de dispositif existe déjà entre l'UFR de Sciences et l'EPUN pour les étudiants titulaires d'un bac S. Les discussions sont en cours au sein du département GEII et dans le réseau Polytech.

b. Poste de PAST à mi-temps en communication

E. MARCHAND informe les membres du conseil qu'un poste de PAST à mi-temps en communication est disponible au département GTE. J-P. CITEAU ajoute que le poste de PAST à mi-temps en GEA se libère aussi à la rentrée prochaine.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

c. Licences professionnelles

Il a été demandé à l'IUT d'être simple porteur d'une licence professionnelle mise en place par l'UI44 et l'AFPI. L'accueil de ce projet est plutôt négatif.

De même, l'IUT de la Roche Sur Yon souhaite obtenir une mise à disposition de salles et de matériel pour les étudiants de la future licence professionnelle « Implantation, conduite et maintenance d'installations robotisées ». Cette licence est en cours d'habilitation.

S. LE LOCH, qui a été contacté, indique être favorable à la mise à disposition de locaux et de matériel pour l'organisation de TP sur le site de la Fleuriaye. Il lui est demandé d'élaborer une convention de mise à disposition dans les meilleurs délais.

d. Formations en apprentissage

An. L'ANTON demande aux chefs de départements de l'informer sur les formations existantes ou nouvelles qui pourraient passer en apprentissage d'ici 3 ans. Elle doit en effet présenter le projet du CFA inter-universités avant la fin de l'année et souhaite y intégrer les perspectives de développement.

A une question d'E. MARCHAND sur la possibilité de création de poste dans le cadre de la mise en place d'une licence professionnelle en apprentissage, il est répondu qu'un enseignant contractuel peut éventuellement être recruté du fait de l'apport d'un budget propre complémentaire.

Pour terminer, J-P. CITEAU encourage la mise en place de formations en apprentissage qui représenteront des sources de financement non négligeables dans les années à venir.

La séance est levée à 18H00.

**Le prochain Conseil de Direction est fixé au 20 juin 2011,
à 14h15, sur le site de la Fleuriaye.**



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01